e, eeux

mable,

e leurs

sent et

r leurs

sur ca-

s vili-

e vous

res, le

traiteż

sali de

terre.

aux

autre

pure

era-t-il

rbiage

juste,

et se

à pro-

uisine

'on a

désir

ils ju-

es-uns

et de

ie de

tarité

TE-

reuve

VOUS

mpli-

le.

rait, en temps d'élection, les devoirs dont l'ont chargé Dieu et l'Eglise, de publier, au risque de causer un immense scandale, tous les désordres, même secrets, dont quelques-uns de ses membres ont pu se rendre coupables. On sait d'avance ce que votre haine et la dépravation de votre esprit penvent exagérer et inventer en pareille matière; mais, ce qu'on ne comprend pas, c'est que, nourrissant, dans la bone de votre œur, d'anssi eriminels desseins, vous ne cessez point de vous vanter de modération, de justice et de charité.

Entrons maintenant dans quelques détails. A propos des affaires des MM. de Saint-Sulpice avec Mgr. l'évêque de Montréal, vous avouez que, dans le principe, ce dernier avait parfaitement raison d'exiger ce qu'il exigeait; mais vous le blâmez d'avoir perséveramment tenu à employer les moyens les plus propres à obtenir complète satisfaction. Si vous étiez un homme de loi de quelque valeur, vous, comprendriez que quiconque a droit à la fiu a par là même droit aux moyens d'arriver à cette fin; l'un ne va pas sans l'autre.

Vous répliquez que Mgr. de Montréal a pris de mauvais moyens pour se réintégrer dans ses droits d'évêque usurpés ; que les congrégations romaines ont condamné ces moyens, et que, malgré cela, Mgr. de Montréal n'a pas voulu céder. A l'appui de semblables avancés, vous invoquez une lettre que Mgr. l'archevêque de Québec écrivait l'automne dernier, et de cette lettre vous concluez que Mgr. de Montréal cherche des fauxfuyants pour éluder les décrets de Rome, que la soumission avec laquelle il semble les recevoir n'est ni franche, ni loyale, ni complète.

Je ne nierai pas que Mgr. l'archevêque de Québee a paru dire ce que vous rappelez! mais l'accusation, portée contre son vénérable collègue, serait si grave et si dénuée de fondement, qu'il n'est pas possible de croire que le prélat, reconnu et exalté par vous-même comme pacifique, charitable et très-calme, ait en l'intention que vous lui prêtez. Aurait-il en cette intention d'ailleurs, tous les torts auraient été de son côté, puisque Rome a